

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SOMME
VILLE DE PERONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Date de la convocation : 09 avril 2026

Membres en exercice : 13

Membres présents : 12

Membres absents mais représentés : 1

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à dix heures, se sont réunis, salle du Conseil de la Mairie de Péronne, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Péronne, sous la Présidence de M. Gautier MAËS, Président.

Etaient présents :

M. Gautier MAËS, Mme Laurence LEMAIRE, M. Philippe PONCHON, Mme Martine RICHARD, Mme Laëtitia DIEVAL, Mme Mlouka FARSI, Mme Réjane GOULET, Mme Céline GALIHA, Mme Réjane MAËS, Mme Laurence VERDIERE, Mme Janine GUETTE, Mme Claudette GUIDON.

Absents excusés : Mme Dany TRICOT avec pouvoir à Mme Laurence LEMAIRE

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Laurence LEMAIRE

2 – ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Vu l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, disposant que « dès qu'il est constitué, le conseil d'Administration élit en son sein un(e) Vice-président(e) »

Vu l'article R123-18 du CASF, prévoyant que l'élection se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire unanime ou candidature unique ;

Vu la délibération n° 013-2026 du 1^{er} avril 2026 portant installation des membres du Conseil d'Administration ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS.

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature. ;

Les candidats sont :

- **Mme Laurence LEMAIRE et Mme Martine RICHARD pour déléguée**
- /

Conformément à l'article R.123-18 du CASF, l'élection se déroule :

- Sans scrutin secret en cas de candidature unique, suite à la décision unanime de l'ensemble du Conseil.

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés : 13

Résultats :

- Candidat **Mme Laurence LEMAIRE et Mme Martine RICHARD pour déléguée** : 13 voix

Est proclamé(e) élu(e) Vice-Président(e) du CCAS : Mme Laurence LEMAIRE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Gautier MAES

A large, stylized signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

La secrétaire de Séance
Laurence LEMAIRE

A signature in blue ink, featuring a circular mark and a long horizontal stroke.

La présente délibération :

- sera transmise au représentant de l'État,
- sera publiée conformément aux règles en vigueur,
- pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission en préfecture.